

## COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 17 DECEMBRE 2018

**RENDU PUBLIC LE 19 DECEMBRE 2018**

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 13 novembre 2018.

### 1 A 13/ FINANCES

1/ Le Conseil Municipal a pris acte, à l'unanimité, de la cessation d'activité de la Caisse des Ecoles depuis trois ans. Il a décidé de procéder à la dissolution de celle-ci au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

2/ Le Conseil Municipal a pris acte, à l'unanimité, de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire pour l'année 2019 pour le Budget Principal de la Commune de Bagneux.

3/ Le Conseil Municipal a pris acte, à l'unanimité, de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire pour l'année 2019 pour le Budget Annexe (Service Extérieur des Pompes Funèbres) de la Commune de Bagneux.

4/ Le Conseil Municipal a adopté, à la majorité absolue, la décision modificative n°1 du budget principal 2018 de la Commune arrêtée comme suit :

#### Section de fonctionnement

DEPENSES		1 147 146,00	RECETTES		1 147 146,00	
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant	
011	6042	30 386,00	70	70846	-35 812,00	
	6156	-13 305,00		Total 70		-35 812,00
	6281	2 692,00				
	615221	500 000,00	74	744	-6 349,00	
	Total 011	519 773,00		74718	15 000,00	
				74832	20 557,00	
			Total 74	29 208,00		
65	65541	-319 580,00	77	7718	1 137 500,00	
	6574	-100 000,00		774	16 250,00	
	Total 65	-419 580,00	Total 77	1 153 750,00		
67	6714	44 114,00				
	6718	300 000,00				
	Total 67	344 114,00				
023	023	702 839,00				
	Total 023	702 839,00				

Section d'investissement

DEPENSES		1 151 468,00	RECETTES		1 151 468,00
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
16	166	1 400 000,00	16	166	1 400 000,00
					1641
	<b>Total 16</b>	<b>1 400 000,00</b>		<b>Total 16</b>	<b>-169 000,00</b>
20	2031	-101 850,00	021	021	702 839,00
	2051	40 000,00			<b>Total 021</b>
	<b>Total 20</b>	<b>-61 850,00</b>		2031	450 662,00
204	2041622	-3 600,00	041	2033	3 582,00
	20422	176 545,00			<b>Total 041</b>
	<b>Total 204</b>	<b>172 945,00</b>		10222	80 780,00
21	2128	-200 000,00	10	<b>Total 10</b>	<b>80 780,00</b>
	21312	44 000,00	13	1312	-125 826,00
	2152	113 110,00		1313	69 592,00
	21533	-280 000,00		1321	539 036,00
	2158	25 286,00		1323	-911 269,00
	2188	90 579,00		13251	-83 333,00
	<b>Total 21</b>	<b>-207 025,00</b>		13258	152 000,00
23	2313	-648 150,00		1326	28 000,00
	2315	-373 101,00		<b>Total 13</b>	<b>-331 800,00</b>
	238	414 405,00	23	238	414 405,00
		<b>Total 23</b>	<b>-606 846,00</b>		<b>Total 23</b>
041	2051	108,00			
	21311	2 887,00			
	21312	1 025,00			
	21318	864,00			
	2138	108,00			
	2152	69 062,00			
	2313	380 190,00			
	<b>Total 041</b>	<b>454 244,00</b>			

5/ Le Conseil Municipal a maintenu, à la majorité absolue, la garantie communale pour le remboursement d'une ligne de prêt réaménagée, contractée par la SA HLM EFIDIS auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies dans l'avenant de réaménagement.

6/ Le Conseil Municipal a demandé, à la majorité absolue, une garantie communale au profit de la SA HLM IDF Habitat pour un prêt d'un montant de 115 200 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à compléter le financement de la réhabilitation de la Tour 2 du 21 rue des Cuverons à Bagneux (96 logements sociaux).

7/ Le Conseil Municipal a demandé, à la majorité absolue, une garantie communale au profit de la SA HLM IDF Habitat pour un prêt d'un montant de 46 000 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à compléter le financement de la réhabilitation de la Tour 3 du 1 rue des Tertres à Bagneux (92 logements sociaux).

8/ Le Conseil Municipal a autorisé, à la majorité absolue, Madame le Maire de refinancer un emprunt souscrit auprès de la CA-CIB pour un montant de 1 400 000 € correspondant au capital restant dû. Il a accepté le contrat correspondant à passer avec ARKEA et a autorisé Madame le Maire à le signer.

9/ Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, la remise gracieuse pour un montant total de 1 149,88 € pour les années 2016 à 2018.

10/ Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, d'admettre en non-valeur la somme de 46 042,52 € pour les années 2013 à 2017.

11/ Le Conseil Municipal a régularisé, à l'unanimité, des amortissements sur immobilisations et d'une opération de cession.

12/ Le Conseil Municipal a approuvé et a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire de signer l'avenant n°1 à la convention avec le Centre Communal d'Action Sociale pour l'attribution d'une subvention d'équipement complémentaire de 1 400 €.

13/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées Métropolitaine (CLECT) instituée entre la Métropole du Grand Paris et ses communes membres.

#### **14 A 16/HABITAT**

14/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la révision du protocole d'accord entre la Ville de Bagneux et Hauts-de-Seine Habitat concernant le projet de renouvellement urbain du quartier prioritaire de la Ville Abbé Grégoire – Mirabeau et a autorisé Madame le Maire à le signer.

15/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, les conventions avec DOMAXIS et Hauts-de-Seine Habitat portant exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) pour les résidences situées dans les quartiers prioritaires au titre de la politique de la Ville pour la période 2019-2020 et a autorisé Madame le Maire à les signer.

16/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention de partenariat avec l'ADIL 92 pour l'accompagnement des demandeurs de logement pouvant mobiliser le dispositif du Droit au Logement Opposable et a autorisé Madame le Maire à la signer.

#### **17 A 19/ AMENAGEMENT URBAIN**

17/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention à passer avec l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud Grand Paris concernant le reversement de l'excédent de la ZAC Fontaine Gueffier et a autorisé Madame le Maire à la signer.

18/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'avenant n°4 au contrat de délégation à passer avec les Fils de Madame GERAUD et a autorisé Madame le Maire à le signer. Il prend acte du changement de jour et de périmètre du marché village et la suspension de séance annuelle exceptionnelle à l'occasion du week-end de la Fête des Vendanges.

19/ Le Conseil Municipal a pris acte, à la majorité absolue, du débat par lequel le Conseil Municipal a examiné les principes et éléments constitutifs des conditions d'ouverture des commerces de détail les dimanches tels que définis ci-dessous :

Liste 1. Pour l'ensemble des catégories de commerces de détail sauf le commerce de détail de véhicules et équipements automobiles et ou de motocycles, il est proposé l'ouverture des dimanches suivants :

- Dimanche 6 janvier : premier dimanche de la période des soldes d'hiver,
- Dimanche 14 juillet
- Dimanche 1er septembre : premier dimanche de rentrée scolaire,
- Dimanche 22 décembre : premier dimanche précédent le jour de Noël,
- Dimanche 29 décembre : dimanche suivant le jour de Noël

Liste 2. Concernant les commerces de détail de véhicules et équipements automobiles et ou de

motocycles, il est proposé l'ouverture des dimanches suivants :

- Dimanche 20 janvier
- Dimanche 17 mars
- Dimanche 16 juin
- Dimanche 15 septembre
- Dimanche 13 octobre

## **20 A 25/ SERVICES TECHNIQUES**

20/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'avenant n°1 modifiant l'article 1 de la convention n°17015038 passée avec le Conseil Régional d'Ile-de-France pour subvention relative aux travaux de restauration de l'Eglise Saint Hermeland et a autorisé Madame le Maire à le signer.

21/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'avenant n°1 au marché n°731505 passé avec BLONDEL METAL pour l'ajout de travaux de ferronnerie supplémentaires et a autorisé Madame le Maire à le signer. Ces travaux supplémentaires sont nécessaires pour assurer la protection des vitraux du chevet et de la nef.

22/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'avenant n°3 au marché n°673901 passé avec A&M Patrimoine et a autorisé Madame le Maire à le signer. L'ajout des travaux induit une augmentation du montant de la rémunération de la maîtrise d'œuvre et que les prestations ne peuvent être confiées à un autre maître d'œuvre compte tenu de leur imbrication avec les prestations en cours de réalisation.

23/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à signer les marchés relatifs à la maintenance, dépannage et remplacement des systèmes de sécurité incendie et des moyens d'intervention comme suit :

- Lot 1 « systèmes de sécurité incendie : alarmes, système de détection et système de désenfumage » à la société SAVPRO
- Lot 2 « Moyens d'intervention » à la société INCENDIE PROTECTION SECURITE (IPS)

Les marchés sont conclus pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et qu'ils pourront être reconduits trois fois par période d'un an sans toutefois dépasser le 31 décembre 2022.

24/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'avenant n°3 au marché n°572001 relatif à l'éclairage des stades et éclairage extérieur des bâtiments communaux 2015-2018 à passer avec la société CITEOS et a autorisé Madame le Maire à le signer. Il s'agit de bénéficier d'un délai supplémentaire afin de préparer le prochain marché. Le seuil est augmenté au maximum de 10 % HT soit un maximum annuel passant de 130 000 E HT à 143 000 € HT.

25/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à signer les marchés relatifs à la fourniture de végétaux et de terreaux comme suit :

Lot n°1 : Végétaux de pépinières : PEPINIERES ALLAVOINE

Lot n°2 : Plantes vivaces et autres : PEPINIERES CHOMBART

Lot n°3 : Tapis de fleurs prêts à poser : SCEA CHAMOULAUD

Lot n°4 : Terreau pour bacs et suspensions : TOURBIERES DE FRANCE

Lot n°5 : Terreau de plantation : SOUFFLET VIGNE

Lot n°6 : Terreaux et se mis de rempotage : SOUFFLET VIGNE

## **26 A 27/ SYNDICATS INTERCOMMUNAUX**

26/ Le Conseil Municipal a pris acte, à l'unanimité, du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) pour l'année 2017.

27/ Le Conseil Municipal a pris acte, à l'unanimité, du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal du Cimetière de l'Orme à Moineaux des Ulis (SICOMU) pour l'année 2017.

## **28/ INFORMATIQUE**

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, l'ouverture des données géographiques et cadastrales de la Ville de Bagneux.

## **29 A 31/ CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS**

29/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'avenant n°1 au marché n°891801 à passer avec BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES SAS relatif à la fourniture, l'installation et la maintenance d'un système de vidéoprotection et a autorisé Madame le Maire à le signer. Il s'agit de prendre en compte l'évolution du besoin de la vidéoprotection sur la commune afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens sur le territoire et favoriser un espace public apaisé et propre.

30/ Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'attribuer 21 524 € de l'enveloppe globale de l'Appel à Projet Citoyen aux 9 associations porteuses de projets élues lors de la Commission d'attribution sous la forme de subventions à raison de :

- 1 000 € pour l'association Terranga pour le projet « Fête du 8 mars » ;
- 2 000€ pour l'Amicale de locataire Peri-Olivettes pour le projet « Fête des voisins et videgreniers » ;
- 1 300€ pour l'association Soli'Ciproque pour le projet « Journée Mondiale de la culture africaine » ;
- 2 400€ pour l'association COMB pour le projet « Hand'ELLES : outil de cohésion sociale pour les filles » ;
- 574€ à l'association Bagneux Environnement pour le projet « Les p'tits ateliers nature » ;
- 3 896€ pour l'association Hocus Pocus pour le projet « Fête de Noël 2018 » ;
- 3 554€ pour l'association Tous au Web pour le projet « Ateliers valeurs citoyennes » ;
- 1 800€ pour l'association Mass'Âges pour le projet « Prendre soin de ceux qui veillent sur nous » ;
- 5 000€ à l'association Rondpoint Films pour le projet « Enfermé ».

31/ Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité absolue, l'avenant n°9 à la convention d'objectifs à passer avec le Plus Petit Cirque du Monde et a autorisé Madame le Maire à le signer. Il s'agit d'attribuer une subvention de 50 000 € .

## **32/ ADHESION**

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention d'adhésion à passer avec la Centrale d'Achat « SIPP'n'CO » pour les bouquets de services suivants :

- Performance énergétique
- Mobilité propre
- Téléphonie fixe et mobile
- Réseaux internet et infrastructures
- Services numériques d'aménagement de l'espace urbain
- Services numériques aux citoyens.

Et a autorisé Madame le Maire à la signer.

### **33 A 36/ TARIFS**

33/ Le Conseil Municipal a revalorisé, à l'unanimité, les tarifs du cimetière communal comme suit :

les tarifs des concessions funéraires, arrondis à l'euro inférieur ou supérieur, applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

<b>Concessions</b>	<b>Tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2018</b>	<b>Tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>
Quinzenaire enfant	121 €	123 €
Quinzenaire	202 €	205 €
trentenaire	505 €	513 €
Quinzenaire columbarium	475 €	482 €

les tarifs des taxes funéraires, arrondis à l'entier supérieur ou inférieur, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

<b>Taxes</b>	<b>Tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2018</b>	<b>Tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>
Taxe de convoi	61 €	62 €
Taxe caveau provisoire 30 jours	30 €	31 €
jour supplémentaire	4,40 €	4,46 €
Taxe de dispersion des cendres	51 €	52 €
Taxe de gravure sur la colonne du souvenir	81 €	82 €

34/ Le Conseil Municipal a revalorisé, à l'unanimité, les tarifs des prestations nécessaires aux obsèques, inhumations et exhumations, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, comme suit :

<b>Prestations</b>	<b>Tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2018</b>	<b>Tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>
Creusement 1,50 m	185,40 € HT	188,18 € HT
	(222,48 € TTC)	(225,82 € TTC)
Creusement 2 m	231,75 € HT	235,23 € HT
	(278,10 € TTC)	(282,28 € TTC)
Exhumation (par cercueil)	150,78 € HT	153,04 € HT
	(180,94 € TTC)	(183,65 € TTC)
Réduction de corps (par corps)	46,35 € HT	47,04 € HT
	(55,62 € TTC)	(56,45 € TTC)

Ouverture et fermeture de sépulture pour inhumation d'urne	252,50 € HT (303 € TTC)	256,29 € HT (307,54 € TTC)
Creusement d'une niche pour l'inhumation d'un reliquaire	58,91 € HT (70,70 € TTC)	59,79 € HT (71,75 € TTC)
Creusement d'une niche pour l'inhumation d'une urne	42,08 € HT (50,50 € TTC)	42,71 € HT (51,25 € TTC)
Exhumation d'une urne	42,08 € HT (50,50 € TTC)	42,71 € HT (51,25 € TTC)
Nettoyage de sépulture	25,25 € ( 30,30 € TTC)HT	25,63 € HT ( 30,75 € TTC)

35/ Le Conseil Municipal a revalorisé, à la majorité absolue, les tarifs des salles municipales, à compte du 1<sup>er</sup> janvier 2019, comme suit :

Le tarif de la location des salles municipales Gabriel Péri et Foyer Coudon aux particuliers une journée par week-end pour les événement familiaux le samedi ou le dimanche de **8h00 à 22h00** :

2018	2019
309 €	314 €

le montant de la caution est de 600 €.

Les tarifs de la location des salles pour les organismes et entreprises de Bagneux : Gabriel Péri, Foyer Coudon, Paul Vaillant Couturier, Foyer Cros, salle Cosson, salle Marty, salle des Bas Longchamps, salle de réunion de la maison des sports et la cafétéria du parc Omnisports :

2018	2019
207 €	210 €

Les associations balnéolaises, dans le cadre du fonctionnement de leurs activités associatives, bénéficient, en fonction des disponibilités, à titre gracieux du prêt de salles municipales. Ces prêts sont valorisés dans le cadre des subventions indirectes.

Les tarifs de la location de l'espace MARC LANVIN pour :

2018		2019	
Association hors Bagneux Organismes Sociétés privées	Associations de Bagneux	Association hors Bagneux Organismes Sociétés privées	Associations de Bagneux
1 764 €	467 €	1 790 €	474 €

le montant de la caution de l'Espace Marc Lanvin est de 800 €,

Les tarifs de la location de la salle des fêtes :

2018		2019	
Association hors Bagneux Organismes Sociétés privées	Associations de Bagneux	Association hors Bagneux Organismes Sociétés privées	Associations de Bagneux
Tarifs selon tableau ci-joint	505 €	Tarifs selon tableau ci-joint	513 €

(voir annexe pour la Salle des Fêtes)

Le tarif horaire par heure supplémentaire pour la location de la salle des fêtes aux associations balnéolaises à 179 € et le montant de la caution de la salle des fêtes aux associations balnéolaises à 800€.

36/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la création de nouveaux tarifs dentaires applicables au Centre Municipal de Santé conformément à l'annexe jointe.

### **37/ CENTRE MUNICIPAL DE SANTE**

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens de prévention 2018 à passer avec l'ARS d'Ile-de-France relatif à l'attribution d'une subvention de 8 376 € pour l'accessibilité à l'Activité Physique Adaptée et a autorisé Madame le Maire à le signer.

### **38 A 40/ EDUCATION**

38/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention de mise à disposition du personnel à passer avec l'Association VVL auprès de la Direction de l'Education de la Ville de Bagneux et a autorisé Madame le Maire à la signer.

39/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention à passer avec la Commune de Bourg-la-Reine relative à la prise en charge des frais afférents à l'accueil des enfants en dérogation scolaire en ULIS et/ou en UPE2A mais uniquement pour les restaurants scolaires et a autorisé Madame le Maire à la signer.

40/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention à passer avec la Commune de Malakoff relative à la prise en charge des frais afférents à l'accueil des enfants en dérogation scolaire en ULIS et/ou en UPE2A mais uniquement pour les restaurants scolaires et a autorisé Madame le Maire à la signer.

### **41/ PETITE ENFANCE**

Le Conseil Municipal a attribué, à l'unanimité, des subventions aux associations comme suit :

- à l'association FA7 pour 8 000 €



- à l'association l'am a bird now pour 7 000 € dans le cadre du projet « s'éveiller en culture ».

#### **42/ COMMUNICATION**

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à signer les marchés relatifs à la fourniture de papier pour imprimerie et reprographie comme suit :

- Lot n°1 : Papier pour la réalisation du magazine municipal « Bagneux Infos » avec la société INAPA pour un montant annuel compris entre un minimum de 30 000 € HT et un maximum de 53 000 € HT.
- Lot n°2 : Papier pour photocopieurs et imprimantes des services de la Ville et des écoles avec la société INAPA pour un montant annuel compris entre un minimum de 15 000 € HT et un maximum de 45 000 € HT.
- Lot n°3 : Papier blanc et couleur, dossiers pour le service de la reprographie avec la société INAPA pour un montant annuel compris entre un minimum de 6 000 € HT et un maximum de 20 000 € HT.

Le marché est d'une durée d'un an reconductible trois fois. La durée totale du marché ne pourra excéder 4 ans.

#### **43/ RECENSEMENT**

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire de procéder aux opérations du recensement rénové de la population et de fixer la rémunération des agents recenseurs au titre de l'année 2019.

#### **44/ PERSONNEL**

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de modifier le tableau des effectifs, à compter du 18 décembre 2018 comme suit :

##### **FILIERE ADMINISTRATIVE**

	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS SUPPRIMES	EMPLOIS CREEES	NOUVEL EFFECTIF
Rédacteur	31		2	33
Attaché	74	-1		73

##### **FILIERE TECHNIQUE**

	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS SUPPRIMES	EMPLOIS CREEES	NOUVEL EFFECTIF
Adjoint technique	212	-1		211
Ingénieur	8		1	9
Ingénieur principal	5		1	6
Ingénieur en chef	1	-1		0

## FILIERE MEDICO SOCIALE

	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS SUPPRIMES	EMPLOIS CREES	NOUVEL EFFECTIF
Agent social	0		1	1

### 45/ ASSURANCES

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à signer le marché relatif aux assurances risques statutaires avec Groupement Générali Gras Savoye.

La prime provisionnelle 2019 est de 91 422 € TTC (garantie décès et frais de soins liés aux accidents du travail moyennant un taux de 0,64 €).

### 46/ PERSONNEL

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, les modalités de transfert du chef de projet ANRU et précise que ce transfert est effectif au 1<sup>er</sup> décembre 2018 et a autorisé Madame le Maire à signer tous actes ou documents relatifs à ce dossier.

### 47/ VOEU

Le Conseil Municipal a émis, à l'unanimité, un vœu relatif à l'encadrement des loyers à Bagneux comme suit :

« L'accès à un logement décent est de moins en moins garanti par les pouvoirs publics, et d'autant plus pour les citoyens franciliens. En effet, le prix des loyers au m<sup>2</sup> atteint des niveaux insensés : le loyer moyen en France pour un logement type de 45 m<sup>2</sup> correspond à 631€ charges comprises. Il atteint à Paris 1054€ et 876€ en Île-de-France. Ainsi, Paris avait pu expérimenter le dispositif d'encadrement des loyers initialement voté dans la loi ALUR, qui avait au moins permis de limiter les hausses et d'imposer une fourchette de prix aux bailleurs privés. La situation commençait à s'améliorer et le niveau des loyers à se stabiliser quand le dispositif a été supprimé par la justice.

À Bagneux, comme dans la plupart des villes d'Île-de-France, le problème est le même. Le niveau des loyers dans le parc privé est élevé, pour une qualité de logement médiocre. Le loyer moyen est de 17€/m<sup>2</sup> à Bagneux, bien au-delà des 12€/m<sup>2</sup> de l'ensemble du territoire national. Cette situation n'est pas nouvelle et la Municipalité de Bagneux avait d'ailleurs déjà adopté un vœu le 23 septembre 2014 demandant l'extension du dispositif d'encadrement des loyers à l'ensemble de la Métropole du Grand Paris.

C'est parce qu'une forte demande émanait des militants pour le droit au logement, dont fait partie la commune de Bagneux, que la loi ELAN a intégré ce dispositif d'encadrement des loyers qui doit désormais être expérimenté durant les cinq prochaines années dans les collectivités compétentes qui en font la demande. Il s'agit d'une mesure à appliquer d'urgence qui constitue aujourd'hui la seule arme efficace pour sortir le logement d'une logique marchande et de la spirale de la hausse. C'est ce que souhaitent les 3000 demandeurs de logement à Bagneux qui demeurent aujourd'hui dans l'attente, et plus largement les 4 millions de personnes mal-logées en France. Cela s'inscrit également dans les revendications du mouvement des « gilets jaunes », qui pointe les difficultés pour subvenir à des besoins élémentaires, comme celui de se loger dignement.

Pourtant, malgré la publication de la loi ELAN le 24 novembre dernier au journal officiel, aucun décret d'application n'est encore paru de façon à rendre effectif l'encadrement des loyers.

C'est pourquoi, le Conseil municipal, réuni ce lundi 17 décembre, demande à Monsieur le Premier ministre la publication immédiate du décret devant fixer les modalités d'application de l'article 140

de la loi ELAN ainsi que, par voie subséquente, la fixation des prix des loyers de référence par arrêté du Préfet de Région comme cela est prévu pour la région d'Ile-de-France. »



DESCRIPTIF 12/12/18	CODIFICATION CCAM	Tarif proposé	Statut tarifaire
Couronne provisoire faite au laboratoire	HBLD037	45	nouveau
Ablation d'une prothèse scellée	HBGD027	55	nouveau
Ablation inlay-core ou couronne à tenon	HBGD011	65	nouveau
Inlay Onlay 3 faces composite	HBMD055	210	nouveau
Rebasage complet au labo	HBMD004	200	nouveau
Rebasage partiel au labo	HBMD007	150	nouveau
Rebasage résine molle appareil partiel	HN	40	nouveau
Rebasage résine molle appareil complet	HN	80	nouveau
Crochet esthétique	HN	47	nouveau
Modèle d'étude (par paire) réalisation empreinte alginate	LBMP003	30	nouveau
Supplément BIODentine	HBFD010	30	nouveau
Vernis de reminéralisation sur 1 arcade	HBLD045	30	nouveau
Application topique fluorures (2 arcades)	HBLD004	30	nouveau
Désobturation endo d'1 incisive ou 1 canine	HBGD030	40	nouveau
Désobturation endo d'1 première prémolaire maxillaire	HBGD233	80	nouveau
obturation endo d'1 prémolaire autre que 1ère prémolaire maxill	HBGD001	80	nouveau
Désobturation endo d'1 molaire	HBGD033	120	nouveau
Ablation de corps étranger d'1 canal radiculaire d'1 dent	HBGD012	50	nouveau
Surfaçage radiculaire dentaire sur un sextant	HGBB006	60	nouveau
Assainissement parodontal par lambeau sur un sextant	HBJA003	100	nouveau
Détartrage HN	HBJD003	25	nouveau
Lambeau déplacé latéral apical ou coronaire	HBMA001	200	nouveau
Lambeau d'accès	HBJA003	125	nouveau
Evacuation d'abcès parodontal	HBJB001	40	nouveau
Contention	HBLD052	50	nouveau
Bilan paro	HBQD001	45	nouveau